DOSSIER de CANDIDATURE
aux épreuves d'entrée en formation

CAP
sellier-harnacheur

Session 2019/2020

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

Identification du candidat :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom* : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms* : .....

Date et lieu de naissance* : le _ _ / _ _/ _ _ _ _ à ..... N° département : _ _

Adresse* : .....

CP : _ _ _ _ _ Ville : .....

Tél. :..... Portable* :.....

E-mail* :.....@.....

Nationalité : .....

Situation de famille : ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ divorcé(e) ou séparé(e) ☐ veuf(ve)
☐ pacsé(e) ☐ en concubinage

Nombre d'enfants : _ _

N° d'assuré social : .....

sous le régime : ☐ général ☐ agricole ☐ autre :.....

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

□ avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,

□ que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,

□ solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation **CAP sellier-harnacheur**

☐ **en formation continue** ☐ **en apprentissage**

Fait le : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Signature du (de la) candidat(e) :

À : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Dossier de candidature:

Pour s'inscrire aux tests de candidature de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est du au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Tests de sélection

CAP sellier-harnacheur

Conditions d'inscription :

→Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation,

→Être **obligatoirement** titulaire d'un diplôme de niveau V minimum (CAP, BEP, ou autre diplôme)

Dates :

Tests de sélection : ☐ **1 jour, le 1er juillet 2019**

L'ESCE site du Pin vous adressera une convocation aux tests en vous précisant les dates effectives en fonction du nombre de candidats.

Restauration et hébergement :

Restauration et hébergement possible à l'ESCE - Site du Pin
Renseignement et réservation : resa.escelepin@ifce.fr

Frais d'inscription aux tests de sélection :

- 95€ TTC

Votre chèque ne sera encaissé qu'après le jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de l'ESCE se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas.

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier

Au plus tard le 21 juin 2019

École supérieure du cheval et de l'équitation - Site du Pin
Les Écuries du Bois
61310 Le Pin au Haras
+33 (0)2 33 12 12 10

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION
Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

☐ **Le dossier de renseignements complet.**

☐ Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, ...), accompagné d'une **lettre de motivation et de votre projet professionnel.**

☐ Une photocopie recto-verso de votre **attestation d'assuré social, en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.

☐ **Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (travaux pratiques, activités sportives, déplacements, etc).

☐ Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection *(non remboursable hors délai de rétractation)*.

☐ Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance) N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.

☐ Deux **photos d'identité** récentes de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et la formation souhaitée), dont une sera agrafée sur la première page de ce dossier.

☐ Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national).

☐ La photocopie des **diplômes déjà obtenus** précisés dans le dossier de renseignements.

☐ La photocopie de la **licence FFE** (si vous en possédez une).

Cadre réservé à l'administration

Réception : _ _ / _ _ / _ _ _ _ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais :
☐ Oui
☐ Non

Observations :

Dossier de renseignements

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : IFCE – ESCE - Site du Pin

Formation : CAP sellier-harnacheur

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	**Brevet des collèges ou BEPC**	**Inférieur au baccalauréat (préciser)**	**Baccalauréat (préciser)**	**Supérieur au baccalauréat (préciser)**
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	**CAP**	**BEP**	**Baccalauréat professionnel (préciser)**	**BTS**	**Licence professionnelle**
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT

(cocher la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	**BAPAAT**	**BEES 1er** (Préciser l'option)	**BPJEPS** (Préciser la spécialité)	**BEATEP**	**BEES 2ème** (Préciser l'option)	**DEFA**	**DEJEPS** (Préciser la mention)	**DESJEPS** (Préciser la mention	**DE DPAD**	**BEES 3ème** (Préciser l'option)
Autres (préciser)										

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		**CDD**		**CONTRATS AIDÉS**					
				Aides au projet associatif			**Aides à la personne**		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur *(préciser)*									
Autres *(préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)*									

Dernière classe fréquentée : _

Numéro I.N.E (Identifiant National Étudiant) : _

ou I.N.A. (numéro de 10 chiffres + 1 lettre figurant sur votre relevé de note du baccalauréat ou sur la convocation au baccalauréat ou sur la carte étudiant) : _

ou B.E.A. (Base Élèves Académique) : _

EXPÉRIENCE HIPPIQUE

- Galop d'équitation : _

- Stage(s) effectué(s) ou activité(s) exercée(s) en milieu hippique :

_ _

_ _

_ _

_ _

_ _

Annexe 1
Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans** :

Vous pouvez envisager la formation en apprentissage : elle est destinée aux jeunes de moins de 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis
Sinon, contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir ...etc).

- **Sans emploi** :

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un Conseiller.
Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation) .....etc).
Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié** : (en CDI – CDD) :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du FAFSEA) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant** :

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).
Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Personne en situation de handicap** :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention **:** co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :
1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation.
2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Annexe 2
Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

Les tests de sélection comportent trois épreuves :

- un test de couture à la main *(durée : 1 heure)*

- un test (écrit ou dématérialisé) permettant de voir la capacité à réaliser des opérations de calculs simples et la connaissance du métier *(durée :1 heure)*

- un entretien de motivation avec deux membres de l'équipe pédagogique où vous présenterez votre projet professionnel *(durée : 15 minutes)*